

Budget 2020 – Note de politique générale

Le CPAS vise à travers son budget à se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions légales et veille à améliorer l'exploitation de ses services et de ses institutions dans un cadre financier raisonnable et justifié.

D'année en année la maîtrise des coûts et des recettes est optimisée. L'implémentation d'un contrôle interne accru et structuré doit pouvoir garantir cette maîtrise des process tout en garantissant les services à prodiguer aux citoyens, aux usagers et clients du CPAS. L'année 2020 marquera une étape important dans le développement du contrôle interne puisqu'un plan d'implémentation sera adopté par le Conseil.

Certains projets seront également mis en œuvre en 2020. Ces projets n'entraîneront pas de surcoût dans le budget du CPAS. Un partenariat sera créé avec le centre de planning de Berchem-Ste-Agathe en vue d'assurer une collaboration efficace autour des bénéficiaires. Un partenariat sera également créé avec la société Comensia en vue d'établir une antenne sociale dans le quartier de la Cité Moderne, conformément à la déclaration de politique générale. Un projet-pilote sera également mis en œuvre en vue d'un projet 'Goodfood via Good Move', en vue de livrer des repas à domicile avec des vélos électriques. Ce projet remplacerait à terme le marché public actuel. Enfin, un réaménagement de l'accueil sera effectué afin d'améliorer les conditions de réception des bénéficiaires de nos divers services.

Les synergies mises en place avec la commune sont notables : au niveau administratif, au niveau du personnel, au niveau du bien-être du personnel, au niveau du service des achats, au niveau du service informatique :

- Service informatique : service unique qui gère l'administration communale et le CPAS avec une sous-traitance à Iristeam afin d'obtenir une vision à long terme de la gestion informatique. Il y a donc une seule équipe qui travaille de façon équilibrée entre la commune et le CPAS. Cette synergie permet également de mettre en place des systèmes identiques au niveau de l'administration communale et du CPAS, renforçant ainsi la stabilité des systèmes informatiques.
- Service SIPP : service commun pour administration communale et CPAS assurant les plans de prévention légalement imposés dans le but d'avoir des plans d'action bien intégrés.
- Service GRH : collaboration active dans la gestion conjointe du personnel des deux administrations permettant d'éviter les doublons et de mettre en place des procédures identiques tant au niveau de la politique de recrutement que de la formation et de la gestion de carrière. Les statuts administratifs et pécuniaires du personnel, le règlement de travail et autres règlements sont le fruit d'un travail conjoint entre l'administration communale et le cpas. 2020 sera une année importante pour la synergie GRH. Il est en effet essentiel d'évaluer le processus existant depuis quelques années afin d'augmenter la qualité de la synergie, en instaurant notamment des backups (remplaçants en cas de besoin) et une répartition des tâches équilibrées.

· Service des achats : gestion de tous les marchés, tant ceux de la commune, que ceux du CPAS et les marchés conjoints

1. Equilibres généraux :

Service d'exploitation

Exercice propre	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018*	MB 2019	Budget 2020
Dépense	15.920.812,84	16.313.168,01	18.717.792,33	19.075.557	19.497.321	19.675.756	19.854.058
70 personnel	8.498.797,80	8.887.659,60	9.477.799,52	9.310.426,13	8.870.778	9.100.559	9.264.718
71 Fonctionnement	1.827.282,08	1.738.284,70	2.048.695,87	2.031.936,96	2.241.281	2.429.004	2.384.887
72 Redistribution	4.670.274,68	4.697.264,75	6.127.222,53	7.036.526,00	7.255.085	7.546.869	7.627.324
74 facturation interne	404.766,00	478.156,51	546.414,00	0			
7X Charges financières	519.692,28	511.802,45	517.660,41	512.075,45	502.951	474.322	452.129
76 Prélèvements				184.592	627.224	125.000	125.000
Recette	16.372.660,14	16.666.249,41	18.559.497,11	19.026.687,59	20.072.020	20.351.610	20.540.002
60 Prestations	3.024.990,69	3.119.654,55	3.588.457,22	3.728.994,91	3.179.892	3.287.570	3.104.792
61 transferts	12.830.303,26	13.039.371,29	14.424.320,54	15.297.692,26	16.892.126	17.057.039	17.435.210
62 Produits fin	79.034,19	29.067,06	305,35	0,42	1.67		
64 facturation interne	404.766,00	478.156,51	546.414,00	0			
66 prélèvements	33.566						
Résultat	451.847,30	353.081,40	-158.295,22	-48.868,95	574.699	675.854	685.943

* : compte 2018 hors effet du nettoyage des comptes d'attente

Service d'investissement :

Le bâtiment de l'ancien home Val des Fleurs a été vendu, mais une inscription sur la liste de sauvegarde du patrimoine, faite après la signature du compromis de vente, bloque le passage de l'acte notarié. Nous espérons pouvoir résoudre cette problématique avant la fin de l'année afin de disposer du fruit de la vente tel que convenu au compromis soit 2.230.000 €

Exercice propre	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	MB 2019	Budget 2020	plan 2020
Dépenses-Uitgaven	1.266.232,42	4.371.333,58	1.447.375,73	1.362.949,39	1.187.464,66	4.434.995,00	1.832.932,35	1.413.019,55
90 CONTRIBUTIONS- BIJDAGEN			0,00					
91 INVESTISSEMENTS- INVESTERINGEN	782.365,51	3.139.357,07	961.834,99	588.540,19	338.990,83	2.019.175,00	904.200,00	482.000,00
92 DETTE- SCHULD	405.866,91	430.117,86	485.540,74	774.409,20	832.473,83	915.820,00	928.732,35	931.019,55
94 FACTURATION INTERNE- INTERNE FACTURERING	78.000,00	801.858,65						
97 PRELEVEMENTS- OVERBOEKINGEN					16.000,00	1.500.000,00		
Recettes-Inkomsten	965.743,34	4.120.470,64	1.163.164,70	866.741,80	645.949,83	3.759.141,00	1.146.988,63	721.966,00
80 INTERVENTIONS- TUSSENKOMSTEN	220.743,34	220.753,34	433.164,70	239.965,34	420.877,52	1.739.966,00	242.788,63	239.966,00
81 ALIENATIONS- VERVREEMDINGEN				2.000,00	400,00	1.500.000,00		
82 FINANCEMENT- FINANCIERING	589.000,00	2.296.000,00	730.000,00	624.776,46	148.407,48		300.000,00	391.000,00
87 PRELEVEMENTS- OVERBOEKINGEN	78.000,00	801.858,65			76.264,83	519.175,00	604.200,00	91.000,00
84 FACTURATION INTERNE- INTERNE FACTURERING	78.000,00	801.858,65						
Résultat	-300.489,08	-250.862,94	-284.211,03	-496.207,59	-541.514,83	-675.854,00	-685.943,72	-691.053,55
Résultat de l'exercice	151.358,22	102.218,46	-442.506,25	-545.076,50	33.184,26	0,00	0,24	0,00

Evolution de l'intervention communale

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
plan	5.421.864,00	5.530.302,00	4.982.492,00	5.007.229,00		6.751.415,27	6.882.415,89
budget	5.421.864,00	5.371.864,00	4.982.492,00	4.638.030,00	4.662.000,00	6.751.415,27	6.962.415,00
compte	5.081.781,14	4.928.790,61	4.412.748,09	4.711.965,06	5.526.444,03		
résultat du compte	443.074,00	569.744,00	-73.935,00	-258.925,00	1.461.451,00		

2. Charges du personnel

Les frais de personnel (hors formation) s'élèvent pour l'année 2020 à 9.264.718 EUR. Ce montant comprend les frais du personnel statutaire de « Valida » pour un montant de 103.330 EUR qui sera intégralement refacturé.

Il est prévu dans ce budget la mise au travail de **60 art.60§7**

Engagements prévus :

Il est prévu d'engager un juriste dans l'équipe du secrétaire général afin de travailler sur une amélioration de nos processus juridiques dans l'ensemble du CPAS. Cet engagement est neutre budgétairement puisque il s'agit en réalité du remplacement de notre ancienne responsable du secrétariat, partie à la retraite en cours d'année 2019. Par ailleurs, deux nouveaux assistants sociaux ont été engagés fin 2019, en accord avec la tutelle communale, afin de renforcer le service social polyvalent, qui fait face à une forte augmentation du nombre des dossiers d'aides depuis plusieurs années.

A la fin de leur contrat art 60 il est prévu de recruter 2 personnes :

La charge de l'une est compensée par le non remplacement d'un agent du service technique, L'autre est prévue à la maison de repos pour faire face aux absences cumulées .

Ces recrutements essentiels à notre fonctionnement et important dans le cadre de notre mission social seront donc sans impacts budgétaires direct.

Classe 70	compte 2015	compte 2016	compte 2017	compte 2018	MB 2019	budget 2020	plan 2020
1010- Conseil	99.401,48	98.455,55	100.650,47	113.081,12	121.758,29	124.971,00	74.804,20
1040- Secrétariat	1.368.993,45	1.324.230,99	1.226.542,11	1.200.759,91	1.236.507,08	1.441.421,00	1.296.175,13
1240- Patrimoine	40.018,13	87.430,34	127.083,80	100.028,12	120.193,96	86.213,00	122.676,41
1310- Services généraux	698.937,84	619.228,47	720.085,21	587.115,69	79.618,05	82.900,00	845.933,00
8320-Aide sociale	956.464,20	1.111.214,68	1.056.451,67	1.077.643,08	1.482.449,41	1.394.269,00	1.429.107,06
8341- ancienne -MRS	2.230.607,09	28,82				0,00	
8441- Services à domicile	454.892,57	428.457,88	481.827,63	483.311,27	533.442,90	504.805,00	537.242,65
8446-Repas à domicile	35,74					0,00	
8721- Hôpital-Valida	243.089,09	117.930,91	97.145,32	99.413,57	113.840,00	103.330,00	99.835,48
12402 -Logement d'urgence					0,00	58.849,00	60.019,07
83354- Tournesol	257.938,00	270.122,22	262.561,40	262.833,21	262.408,20	358.313,00	261.951,01
83414- MRS	867.732,93	3.508.791,75	3.444.699,96	3.692.796,42	3.873.746,45	4.041.494,00	3.913.755,25
84492- ISP	1.403.418,73	1.707.804,66	1.750.667,02	1.247.957,62	296.762,92	237.582,00	295.831,84
844921-ISP-Article 60&7	39.054,50	126.375,09	-18.433,56	-59.713,50	901.281,00	756.000,00	970.931,45
844929 -ISP FSE	112.033,14	-55,21					
844941-Banque alimentaire	23.355,02	24.150,04	25.362,57	26.907,80	31.880,73	0,00	31.575,58
844942- Epicerie sociale	23.421,22	24.562,47	34.754,07	38.619,06	46.670,66	74.571,00	44.468,16
844943- Agenda 21	23.073,39	0,00					
844945-Pie Konijn	45.193,08	29.070,86	1.028,46	25,18		0,00	
Total général	8.887.659,60	9.477.799,52	9.310.426,13	8.870.778,55	9.100.559,65	9.264.718,00	9.984.306,28

3. Service Social

Le département des affaires sociales doit pouvoir répondre aux demandes des usagers et mettre en place une politique de pointe de l'aide sociale. Les moyens nécessaires à cette politique sociale sont inscrits dans ce budget.

Le traitement et le suivi des dossiers sociaux font toujours l'objet d'une analyse approfondie afin d'octroyer l'aide la plus adaptée aux situations de détresse qui se présentent. Chaque dossier est systématiquement analysé pour accorder les droits auxquels les demandeurs peuvent prétendre et pour autant que les besoins soient démontrés. Corollairement, chaque décision est assortie d'une réflexion et d'une proposition d'accompagnement social visant à résoudre les situations qui sont à l'origine de la demande d'intervention du CPAS. Dans ce cadre, le Projet individualisé d'intégration sociale, obligatoire depuis le 1 novembre 2016, permet un accompagnement individuel du demandeur.

Les contrôles opérés par les différents services seront le garant pour éviter les abus. Une attention particulière est également donnée aux personnes qui s'adressent au CPAS après des sanctions temporaires ou définitives du chômage. Le CPAS mène une politique de réinsertion socio-professionnelle active en mettant non seulement 60 personnes au travail sous contrat article 60§7 mais également en organisant bon nombre d'ateliers de remobilisation pour aider les usagers à se présenter sur le marché du travail dans de meilleures conditions et faciliter ainsi leur recherche de travail. L'année 2020 sera importante puisqu'une réforme de la législation existante nous impose de revoir quelque peu notre manière de fonctionner. La formation des demandeurs est également une priorité du service d'insertion socio-professionnelle afin de donner plus de chances sur le marché de l'emploi. Ainsi, il existe une volonté de créer un partenariat avec Bruxelles Formation en vue de créer un parcours de formation pouvant amener les futurs articles 60 à recevoir une formation les préparant à entrer

dans leur futur fonction. Par ailleurs, il est question de rechercher d'autres partenaires en vue de diversifier les fonctions possibles pour nos futurs articles 60.

Comme déjà mentionné, un partenariat sera également créé avec la société Comensia en vue d'établir une antenne sociale dans le quartier de la Cité Moderne, conformément à la déclaration de politique générale.

La cellule logement accompagnera les demandeurs dans leur recherche de logement adapté à leur situation et à leurs moyens financiers. La convention signée avec la société de logements sociaux active sur le territoire de Berchem-Ste-Agathe permet l'attribution d'un certain nombre de logements sociaux aux usagers du CPAS qui se retrouvent en recherche active de logement.

Le CPAS a mis en place un logement collectif pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes. Ce logement est opérationnel et accueille constamment 12 personnes. Ceci permet de répondre aux demandes lorsque des personnes se retrouvent sans logement en raison d'un sinistre ou d'une expulsion, sans devoir prévoir un renvoi à l'hôtel lorsque les centres d'accueil sont au complet.

La cellule jeunes mise en place par le CPAS doit permettre un encadrement et accompagnement des jeunes tant dans leur recherche de formations (études ou formations complémentaires) que de recherche d'emploi. De par le suivi des projets individualisés d'intégration sociale, le CPAS mettra tout en œuvre pour assurer ce suivi. Nous constatons que de plus en plus de jeunes s'adressent au CPAS dès leur majorité et souhaitent une mise en autonomie.

Comme déjà mentionné, nous travaillerons en 2020 sur un projet de livraison de repas à domicile via des moyens de mobilité douce. Ce projet se fera en parfaite collaboration avec notre service d'aide à domicile en vue d'encore améliorer notre présence quotidienne auprès de nos bénéficiaires qui en ont le plus besoin.

Le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe a été amené à mettre en place des projets innovants face à l'augmentation de la précarité sociale. Le projet « Pie Konijn » permet une réinsertion sociale pour des personnes fragilisées. Le projet débuté en 2016 est poursuivi en 2020, via une collaboration avec des personnes habitantes du quartier.

Rappelons également le dispositif de l'épicerie sociale dont l'objectif principal est de proposer des produits variés de qualité à des familles en difficulté moyennant une faible participation financière. Le projet s'inscrit dans une optique de développement durable où les bénéficiaires sont sensibilisés à l'alimentation saine, à la lutte contre le gaspillage et à une nutrition équilibrée. Des ateliers dans le cadre de la cuisine durable sont proposés aux bénéficiaires et peuvent être organisés sur place grâce à l'installation d'une cuisine de formation. Il est important de signaler également la création d'une prêterie en 2019. C'est un service de prêt de matériel. Le principe est de prêter des objets pour une durée déterminée. Cela évite d'acheter du matériel qu'on utilise que quelques fois par an et aussi de diminuer le gaspillage et la surconsommation. Cette prêterie a été subventionnée via un subside de Bruxelles – Environnement.

Ces deux derniers projets visent aussi à perpétuer la dynamique « agenda 21 » déjà bien installée au sein du CPAS et inscriront toutes leurs activités dans l'intention de renforcer les liens et la cohésion sociale entre les usagers du CPAS et citoyens Berchemois.

4. Maison de Repos

Le CPAS a inauguré en octobre 2015 la nouvelle résidence Val des Fleurs. Toutes les démarches sont entreprises pour optimiser la gestion de cette maison de repos et de soins afin d'obtenir un résultat financier raisonnable pour une institution publique qui se veut d'abord et avant tout accessible aux berchemois ou à leurs ayants droits en besoin d'hébergement.

L'occupation de la nouvelle MRS sera de 120 lits (occupation à 100%). Une attention sera soutenue de sorte que les priorités d'accès fixées par le conseil soient respectées, et notamment que l'accessibilité financière puisse être garantie de manière absolue pour les personnes moins favorisées.

Les prix actuels seront maintenus.

Un budget est également prévu pour le projet pilote 'Montessori'. Il ne s'agit pas d'une méthode, mais d'une vision différente sur la manière d'effectuer les soins et l'accompagnement : favoriser l'autonomie et l'indépendance. L'objectif est de mieux accompagner les personnes âgées en renforçant le processus de liberté de choix.

5.. Charges d'emprunt

	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	2019 mb	Budget 2020	Plan 2020
1040	20.136,68	23.363,38	25.755,80	29.279,72	35.914,57	39.334,62	32.387,09	1.365.476,99
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	1.936,79	1.944,20	1.545,86	1.309,09	1.086,03	1.234,62	564,69	449.757,44
92 DETTE- SCHULD	18.199,89	21.419,18	24.209,94	27.970,63	34.828,54	38.100,00	31.822,40	915.719,55
1240	41,34	830,79	3.206,59	25.936,16	62.544,57	108.234,62	107.976,52	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	41,34	202,21	1.096,58	4.455,36	5.756,78	8.234,62	6.829,92	
92 DETTE- SCHULD		628,58	2.110,01	21.480,80	56.787,79	100.000,00	101.146,60	
8320	1.068,02	5.868,44	6.684,43	6.681,97	6.706,40	9.211,62	4.101,01	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	345,74	675,44	643,04	518,81	418,69	611,62	232,40	
92 DETTE- SCHULD	722,28	5.193,00	6.041,39	6.163,16	6.287,71	8.600,00	3.868,61	
8341	33.648,09	39.314,90	34.597,80	32.366,89	20.453,04	17.354,62	8.837,74	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	4.041,98	3.895,51	2.899,22	2.052,61	1.475,84	1.254,62	576,50	
92 DETTE- SCHULD	29.606,11	35.419,39	31.698,58	30.314,28	18.977,20	16.100,00	8.261,24	
8342	0,00	115,27	1.745,53	1.744,69	1.803,46	6.684,62	6.193,15	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN		115,27	262,46	236,78	270,29	684,62	393,02	
92 DETTE- SCHULD			1.483,07	1.507,91	1.533,17	6.000,00	5.800,13	
8446	1.071,71	1.071,54	1.071,47	1.070,18	0,00	0,00	0,00	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	49,08	34,19	19,18	2,73				
92 DETTE- SCHULD	1.022,63	1.037,35	1.052,29	1.067,45				
8721	3.595,43	4.201,78	20.496,18	20.898,26	2.702,90	3.034,62	3.649,07	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	1.928,16	2.457,48	1.153,07	737,88	705,78	934,62	826,44	
92 DETTE- SCHULD	1.667,27	1.744,30	19.343,11	20.160,38	1.997,12	2.100,00	2.822,63	
12401	0,00	0,00	85,55	3.770,07	5.162,09	5.428,62	5.162,12	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN			85,55	106,51	93,22	328,62	43,92	
92 DETTE- SCHULD				3.663,56	5.068,87	5.100,00	5.118,20	
12402	0,00	0,00	0,00	1.458,33	8.443,96	10.534,62	10.267,79	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN				1.458,33	1.917,18	2.134,62	1.773,36	
92 DETTE- SCHULD					6.526,78	8.400,00	8.494,43	
83354	0,00	46,83	709,12	708,78	716,75	2.345,62	1.930,40	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN		46,83	106,62	96,19	93,90	345,62	93,65	
92 DETTE- SCHULD			602,50	612,59	622,85	2.000,00	1.836,75	
83411	3.212,60	747,40	761,41	778,21	794,72	1.054,62	0,00	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	250,88	234,37	226,38	216,76	207,33	434,62	0,00	
92 DETTE- SCHULD	2.961,72	513,03	535,03	561,45	587,39	620,00	0,00	
83414	846.980,87	852.775,74	894.810,02	1.145.326,85	1.159.193,31	1.170.234,62	1.184.593,17	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN	495.293,86	488.612,71	496.345,20	486.734,78	470.861,03	455.234,62	438.515,79	
92 DETTE- SCHULD	351.687,01	364.163,03	398.464,82	658.592,07	688.332,28	715.000,00	746.077,38	
84493	0,00	0,00	110,99	2.605,43	3.971,09	4.304,62	3.971,12	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN			110,99	290,51	301,32	504,62	236,57	
92 DETTE- SCHULD				2.314,92	3.669,77	3.800,00	3.734,55	
844942	0,00	0,00	0,00	585,48	8.036,29	11.084,56	10.492,55	
7X CHARGES FINANCIERES- FINANCIELE LASTEN				585,48	781,93	1.084,56	743,12	
92 DETTE- SCHULD					7.254,36	10.000,00	9.749,43	
Total général	909.754,74	928.336,07	990.034,89	1.273.211,02	1.316.443,15	1.388.842,00	1.379.561,73	1.365.476,99